

PLAN SIMPLE DE GESTION

FORET DE CONCHES

Groupement Forestier de Conches

Commune de VENTALON EN CEVENNES (48)

Contenance soumise à PSG : 171 ha 33 a 84 ca



Période d'application : 2023 – 2043

Rédacteur



Cabinet FORET EVOLUTION

EXPERTISE – ETUDE – INGENIERIE FORESTIERE

15, route du Moulin - ST CYPRIEN S/DOURDOU - 12320 CONQUES EN ROUEGUE

Tél. : 05 65 69 87 83 – Fax : 05 65 72 81 79 – e-mail : forest-evolution@orange.fr

Selas au capital de 30 000 euros – RCS Rodez 752 619 056 – TVA intracommunautaire : FR 14 752619056

PRÉAMBULE

Le Plan Simple de Gestion (DGD) a été introduit par la loi forestière de 1963 et son contenu est aujourd'hui fixé par l'arrêté ministériel du 19 Juillet 2012.

Le Document de Gestion Durable que nous avons rédigé est pour vous un outil d'analyse de votre forêt qui présente plusieurs intérêts :

- Technique : Il constitue le tableau de bord de gestion pour le propriétaire et son gestionnaire. Il analyse et décrit les peuplements forestiers et fait état des caractéristiques du milieu dans lequel se situe la propriété (socio-environnemental, climatique et sylvicole). Il propose ainsi des orientations de gestion sylvicole sur la durée de validité du document ;
- Réglementaire : Il est un document qualifié de garantie de gestion durable au titre du code forestier. Il est obligatoire pour toute propriété boisée de plus de 25 ha d'un seul tenant ou composée d'îlots de plus de 4 ha sur la même commune ou communes limitrophes. Il permet de réaliser les coupes qui y sont inscrites sans faire de demande d'autorisation auprès de l'administration, notamment dans le cadre d'espaces boisés classés (article L130-1 du Code de l'Urbanisme) ou de sites environnementaux (articles L122-7 et L122-8 du Code Forestier).
- Fiscal et économique : En tant que garantie de gestion durable, il est une des conditions nécessaires à l'obtention d'aides publiques à l'investissement forestier et permet de bénéficier d'exonération dans le cadre de la loi Monichon (succession/donation) ou au niveau de l'Impôt sur la Fortune Immobilière.

Les avantages liés à la présence de ce document sur une propriété sont soumis à la réalisation des actes de gestion proposés dans le calendrier des coupes et des travaux. Une fois agréé par l'administration, ce document doit être appliqué, dans la mesure du possible, avec une souplesse de plus ou moins 4 ans pour la réalisation des actions inscrites (art. L312-5 du code forestier modifié par la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014). Dans le cas contraire, les avantages fiscaux peuvent être remis en cause et des pénalités appliquées par l'administration.

Afin de répondre aux différentes exigences réglementaires (arrêté du 19/07/2012 définissant les éléments obligatoires du contenu du PSG et ses documents annexes) et satisfaire son rôle de carnet de bord dans la gestion d'une propriété boisée, le Plan Simple de Gestion se découpe en 5 grands ensembles :

- La présentation (administrative) de la propriété et l'analyse du milieu naturel dans lequel elle se situe ;
- La description technique de la propriété au travers des peuplements présents (état des lieux) ;
- L'aménagement forestier expliqué et précisé à l'échelle de la sous-parcelle ;
- Le programme des coupes et des travaux (synthèse de la partie précédente) ;
- Les différents éléments cartographiques (plan de situation, parcellaire cadastral, identification des peuplements, etc.).

SOMMAIRE

I. CONNAISSANCE DE LA FORET.....	5
I.1. Renseignements généraux	5
I.2. Milieu naturel.....	7
I.3. Contexte environnemental et patrimonial.....	12
I.4. Contexte économique et social	14
II. Description de la forêt	17
II.1. Historique et gestion antérieure.....	17
II.2. Description du massif	18
II.3. Objectifs du propriétaire	21
II.4. Traitement forestier et règles de culture.....	21
III. Présentation des peuplements et aménagement.....	26
III.1. Type 1 – Futaie de Douglas – 46,84 ha	27
III.2. Type 2 : Futaie de Pin laricio de Corse – 24,96 ha.....	33
III.3. Type 3 : Futaie de Pin laricio de Corse – Enjeux de productions réduits – 21,24 ha.....	37
III.4. Type 4 : Futaie de Sapin de Vancouver – 2,23 ha	40
III.5. Type 5 : Futaie mélangée : Pin laricio / Sapin de Vancouver et Nordmann – 3,55 ha	41
III.6. Type 6 : Futaie de Cèdre de l’Atlas – Enjeux de productions réduits – 0,38 ha.....	43
III.7. Type 7 : Futaie mélangée de Pin Sylvestre et Pin laricio – 0,94 ha	44
III.8. Type 8 : Plantation de Sapin de Nordmann – 0,13 ha	45
III.9. Type 9 : Boisements hors production – 39,99 ha.....	46
III.10. Type 10 : Boisements hors production – Ripisylve – 0,68 ha	48
III.11. Type 11 : Terrain non productif – Landes arbustives – 10,74 ha	49
III.12. Type 11 : Terrain non productif – Landes à genets/bruyères – 18,55 ha	49

IV. PROGRAMME DES COUPES ET DES TRAVAUX.....	51
IV.1. Programme des coupes	52
IV.2. Programme des travaux.....	56
V. ANNEXES	60
V.1. Ventilation des parcelles cadastrales par parcelles forestières	60
V.2. Tableau de correspondance parcelles forestières – types de peuplement.....	66
V.3. Fiches climatologiques	72
V.4. K-Bis	74
V.5. Justificatif de propriété.....	76
VI. Cartographies	78
VI.1. Plan de situation.....	78
VI.2. Plan de masse et parcellaire forestier	78
VI.3. Photographie aérienne	78
VI.4. Plan des zonages environnementaux.....	78
VI.5. Cartographie des peuplements.....	78
VII. RAPPORT D’ETUDE : Etudiants AgroParisTech.....	80

Groupement Forestier de Conches

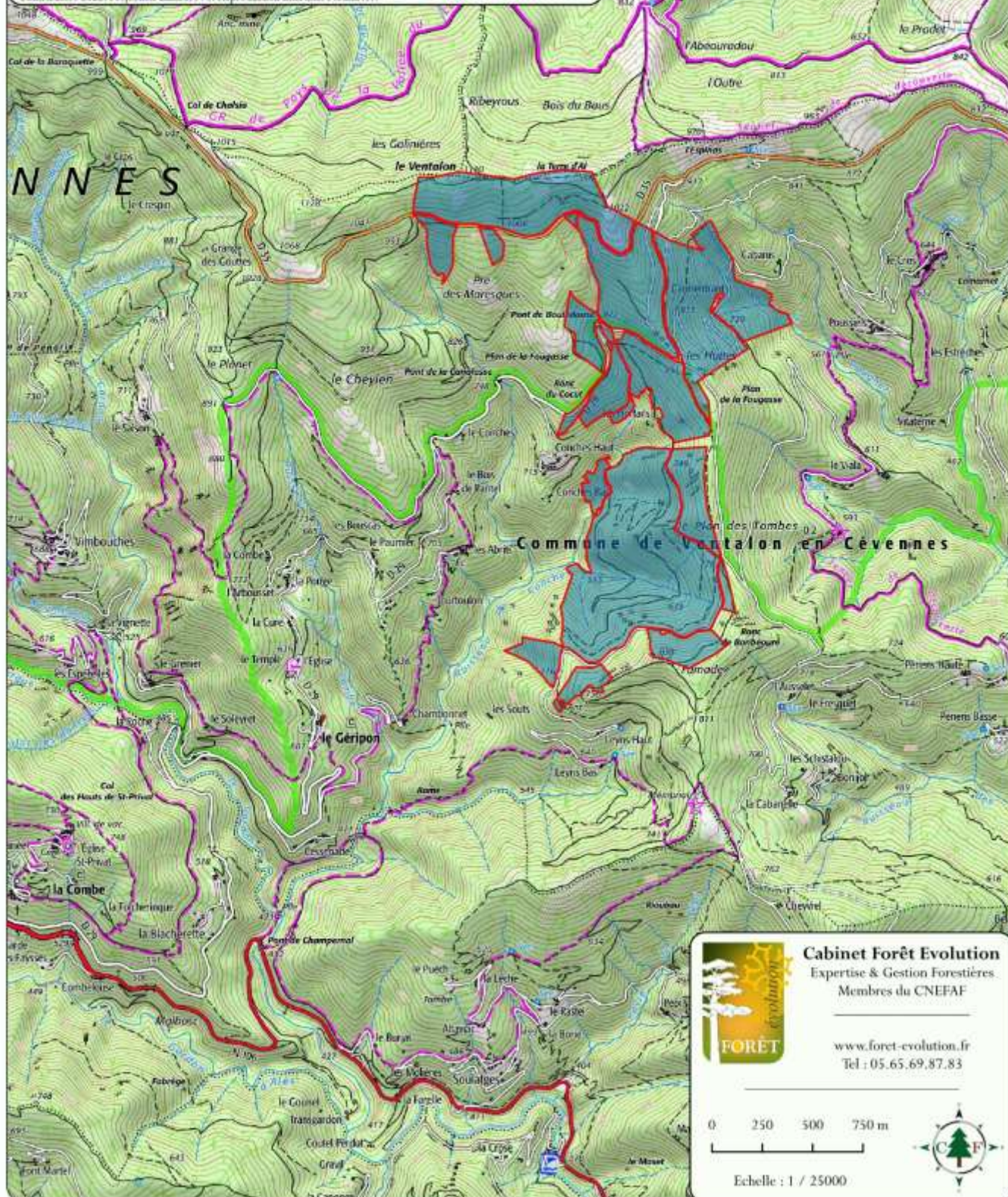
Commune de Ventalon-en-Cévennes (48)

Contenance : 171 ha 33 a 84 ca

Plan de situation

 Contour du groupement forestier de Conches

CarteForêt, Juin 2022, pour Forêt Evolution, QuantumGIS, Sources : IGN License Ouverte Etalab 2.0 2022, OpenStreetMap Contributors 2022. Projection Lambert 93. Reproduction interdite. Format A4



**Cabinet Forêt Evolution**
Expertise & Gestion Forestières
Membres du CNEFAF

www.foret-evolution.fr
Tel : 05.65.69.87.83

0 250 500 750 m

Echelle : 1 / 25000



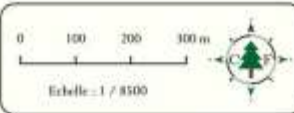


Cabinet Forêt Evolution
Expertise & Gestion Forestières
Membres du CNEIFAF
www.forêt-evolution.fr
Tel : 05.65.69.87.83

Groupement Forestier de Conches

Commune de Ventalon-en-Cévennes (48)

Contenance : 171 ha 33 a 84 ca



Cartographie des peuplements

Desserte

- Route forestière
- Piste forestière
- Tire forestière
- Sentier
- Place de retournement

Typologie

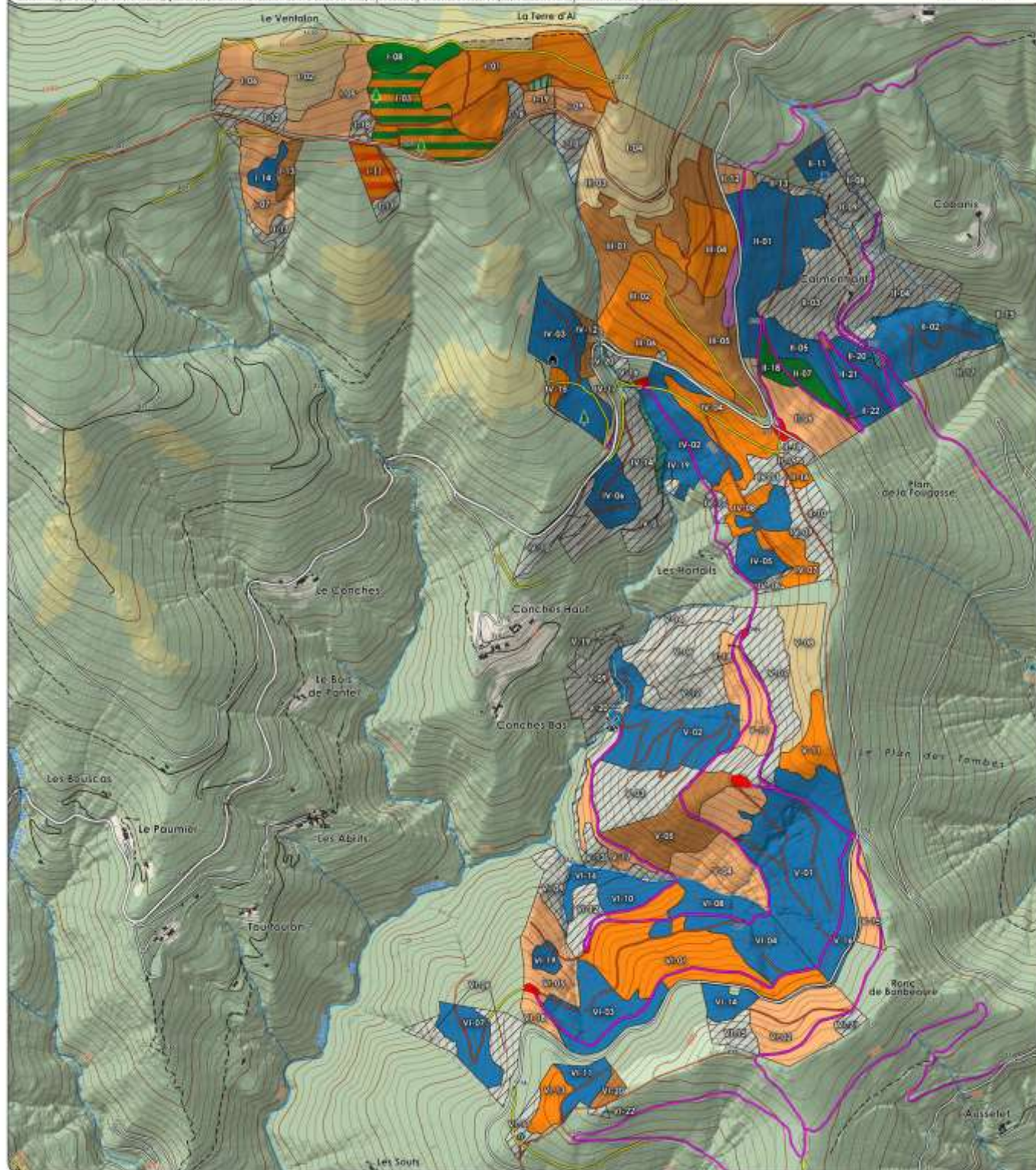
- Futaie de Douglas - 46,84 ha
- Futaie de Pin laricio de Corse - 24,96 ha
- Futaie de Pin laricio de Corse - Enjeux de productions réduits - 21,24 ha
- Futaie de Sapin de Vancouver - 2,23 ha
- Futaie mixte :
- Pin laricio / Sapin de Vancouver et de Nordmann - 3,55 ha
- Futaie de Cèdre de l'Atlas - Enjeux de productions réduits - 0,38 ha

- Futaie mixte Pin Sylvestre / Pin laricio - 0,94 ha
- Plantation de Sapin de Nordmann - 0,13 ha
- Boisements hors production - 39,99 ha
- Boisements hors production - Ripitylve - 0,68 ha
- Terrain non productif - Landes arborescentes - 10,74 ha
- Terrain non productif - Lande à genêts / bruyères - 18,55 ha

Éléments supplémentaires

- S. Grandis
- S. Nordmann
- Barrière
- Captage
- Mazet
- Moulin

Cartographie, Juin 2017, pour Forêt Evolution, Quimondès, Sources : IGN (Lignes Courbes Échelle 1:50 000, OpenStreetMap Contributors 2017, Projection Lambert 93, Reproduction interdite, Format A3)



III.1. TYPE 1 – FUTAIE DE DOUGLAS – 46,84 HA

Parcelles : I-14, II-01, II-02, II-05, II-07, II-11, IV-02, IV-03, IV-05, IV-06, V-01, V-02, V-16, VI-03, VI-04, VI-07, VI-08, VI-10, VI-11, VI-14, VI-16, VI-19

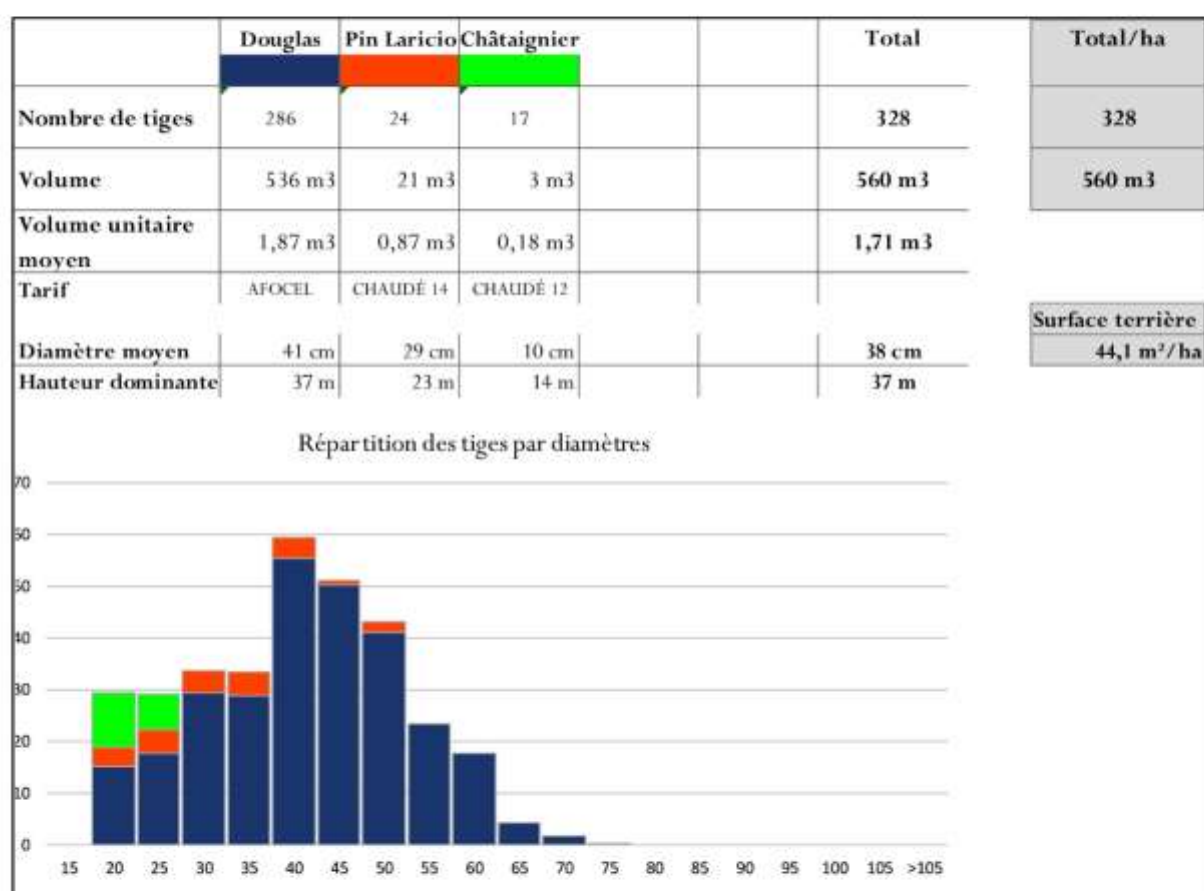
Description

On peut distinguer deux sous-types de peuplements au sein de ces futaies en s'appuyant sur les caractéristiques dendrométriques et de la fertilité de la station :

- Les futaies de Douglas à GB et BM sur station de bonne fertilité :

Parcelles : II-01 ; II-02 ; IV-02 ; IV-03 ; IV-05 ; V-02

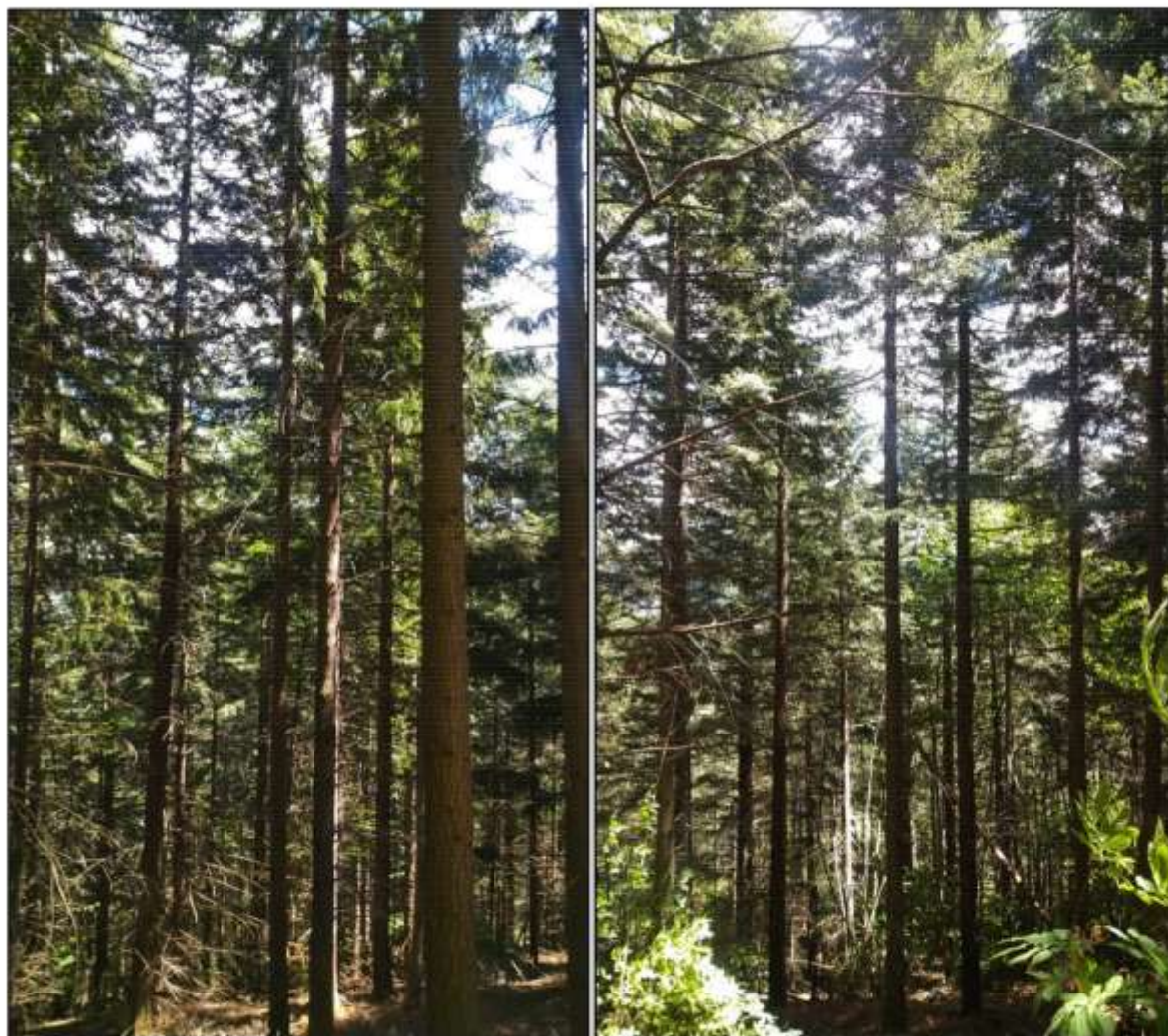
Ces futaies âgées présentent une structure plutôt régulière avec une répartition des tiges centrée sur la classe 40 cm. Cette courbe est toutefois étalée, sans pic prononcé.



On note la présence de Châtaignier dans les faibles diamètres. Ces rejets de souches occupent une partie du sous-étage et vont nécessiter une certaine maîtrise de leur couvert dans l'optique d'un développement de la régénération naturelle. Pour autant, les tiges de qualité seront conservées et s'appuiera sur celles-ci pour diversifier le peuplement.

La surface terrière est de 44 m² en moyenne sur ce type de peuplement (écart type de 7m², erreur relative de 8%). Le peuplement présente des caractéristiques dendrométriques que l'on jugera « classiques » pour l'âge de la futaie et la gestion menée. On notera cependant une préservation des tiges de diamètre inférieur au diamètre moyen (acte volontaire et/ou non rentabilité d'exploitation de ces

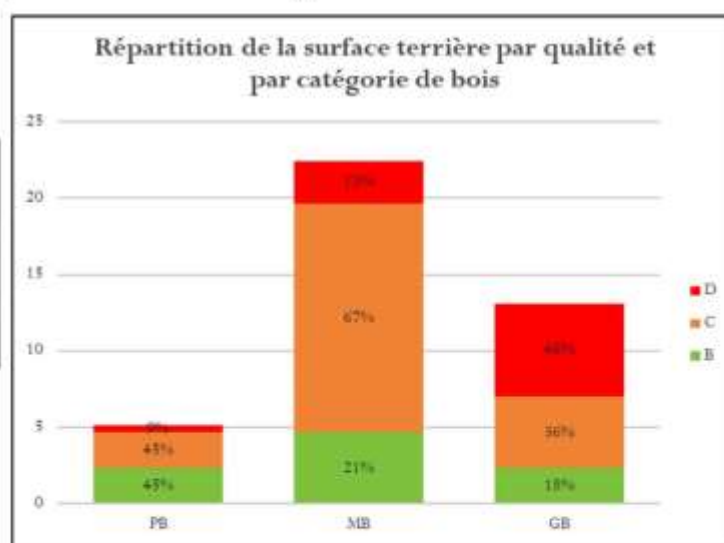
bois de faible diamètre ; quelle que soit la raison de leur conservation, leur présence est un atout pour la conversion).



La qualité des bois est bonne avec une proportion significative de tige de qualité B, les éclaircies précédentes ont en partie prélevé les « loups » et sélectionné des tiges de meilleure conformation.

Qualité Douglas	PB	BM	GB
B	2,3 (45%)	4,7 (21%)	2,3 (18%)
C	2,3 (45%)	15 (67%)	4,7 (36%)
D	0,5 (9%)	2,8 (13%)	6,1 (46%)
Total	5,1 (100%)	22,4 (100%)	13,1 (100%)

* détails des qualités dans le rapport annexé



On notera une proportion significative de GB de qualité D. Les prochaines éclaircies vont prélever prioritairement ces tiges tout en restant vigilant à la structure du peuplement et à sa stabilité.

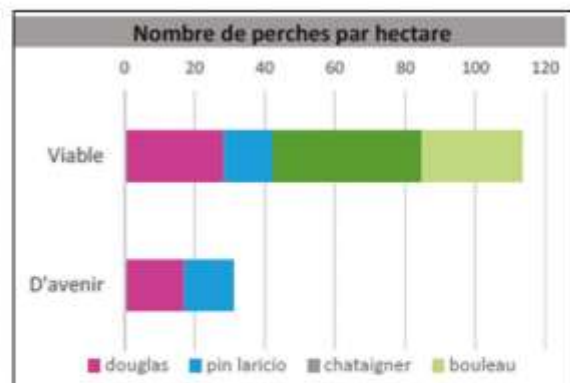
On notera quelques particularités par parcelle :

- Une proportion de GB plus importante sur la parcelle IV-03 ;
- Une qualité de bois moindre (branchaison plus forte) sur le bas de la parcelle II-01. La sortie des bois présente quelques difficultés (accès camion difficile et possibilité de stockage limitée) ;
- Une surface terrière proche de 25 m² pour la parcelle II-02 (4^{ème} éclaircie récente et volonté de faire un renouvellement par régénération naturelle : le sous-étage s'est « sali » avec la ronce suite à l'ouverture du couvert).
- Des difficultés d'exploitation prononcées pour la parcelle V-02 : pente forte, irrégularité de la pente, obstacles naturels et sortie de la tire à « contre-sens » par rapport à la place de dépôt.



Les travaux des étudiants d'AgroParisTech ont également mis en évidence la présence de régénération de Douglas sur seulement 5% de recouvrement sur les placettes de mesure et un sous-étage de 24% de couverture (14% Châtaignier et 10% Chêne vert). L'absence de régénération naturelle n'est pas une inquiétude en soi, en considérant le stade de développement des futaies et le capital sur pied.

En revanche, le sous-étage et le nombre de perches de Châtaignier et Bouleau (70 perches /ha sur les 110/ha estimées) montrent la vigilance à avoir sur la dynamique et la composition du renouvellement. Le nombre de perches d'avenir reste faible et la différence avec le nombre de tiges viables traduit la concurrence du Châtaignier particulièrement vigoureux à ce stade.



Annexe 9. Carte de la desserte mise à jour

